Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260622-20260622DCM3-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.06.22 DCM3

Séance du 22 juin 2026

Date de convocation : 16 juin 2026
Date d'affichage : 16 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Maud BUI TRONG, Mme Françoise FOLL, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL ;
M. Julien CHEVENEMENT à M. Patrick Marie AUBERT ;
Mme Frédérique CLECH à Mme Annie TALANDIER ;
Mme Isabelle GIBAULT à Mme Viviane GODEBERT ;
M. Christophe LE GAL à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc RAULT ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

Mme Claire-Andrée LABRIÈRE a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint.

OBJET : Gaz Réseau Distribution France – Redevance d'occupation du domaine public 2026
Domaine : 7.2 Fiscalité – Vote des taxes et redevances

Exposé

La commune perçoit chaque année une redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel. Cette redevance, qui inclut également l'occupation provisoire lors des chantiers, s'élève pour l'année 2026 à 1 466,00 €.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette redevance.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260622-20260622DCM3-DE

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

Mme Claire-Andrée LABRIÈRE,

Secrétaire de séance.